



## CONTRAT OEUFS – Automne 2011

**Contrat à compléter en 2 exemplaires : un pour l'AMAP, un pour vous**

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

**Contractants :**

**Producteur**

M. ROUXEL Philippe  
Le Goulet  
56350 RIEUX  
Tél :

**Consom'acteur**

Nom :  
Adresse :  
  
Tél : Courriel :

**Termes du contrat :**

Les œufs sont produits sur les principes de l'Agriculture Biologique (label AB), alimentation autoproduite 100 % bio, complétée par un apport en calcaire d'origine marine. Le prix de l'œuf à l'unité est de 0,32 €.

Vous pouvez commander 3, 6, 9, 12 œufs (ou plus) par livraison.

La livraison s'effectue toutes les semaines sur l'AMAP, soit 25 livraisons. **Chacun apporte sa boîte à œufs.**

**Conditions :** Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour la période allant du 7 Octobre 2011 au 30 Mars 2011. Livraison hebdomadaire (sauf pendant les vacances du producteur qui seront précisées 15 jours à l'avance). Le consommateur pourra reporter ou anticiper de 2 livraisons sur la période, il devra le préciser une semaine à l'avance.

Les chèques correspondant à la commande totale pour la période seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre de « M. ROUXEL Philippe », et encaissés en début de mois. Il est demandé un chèque par mois.

**Seul le chèque du dernier mois n'est pas à faire à la signature du contrat. Il sera fait en Mars sous forme de « solde » en fonction des pains non pris, ou des pains supplémentaires pris sur la période.**

**Jour et lieu de distribution :** vendredi de 17h30 à 19h00, à la belle alouette 35550 St GANTON

| Période du 7 Octobre 2011 au 30 Mars 2012 |               |                            |     |     |     |      |     |      |
|---|---------------|----------------------------|-----|-----|-----|------|-----|------|
|   | Prix unitaire | Quantités :<br>3, 6, 9, 12 | Oct | Nov | Dec | Janv | Fév | Mars |
| Panier de la semaine                      | 0,32 €        |                            |     |     |     |      |     |      |
|   |               | <b>Nb de semaines</b>      | 4   | 4   | 4   | 4    | 4   | 5    |
|   |               | <b>TOTAL</b>               |     |     |     |      |     |      |

**Nouvelle adhésion :** un nouvel adhérent peut entrer chaque mois dans la limite des places disponibles (à défaut, il sera inscrit sur liste d'attente). Il s'engagera, après la période d'essai, pour le nombre de mois restant après son entrée.

L'adhérent s'engage à participer à la permanence de la distribution hebdomadaire selon le planning qui lui sera fourni.

L'adhésion annuelle à l'AMAP de 10 €, est obligatoire. Elle concerne l'ensemble des activités.

**Résiliation :** toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : / /2011

Signature du « consom'acteur »

Contact commandes :

HENAFF Gildas, Responsable contrat,  
contact@justamapporte.net ou 06.21.78.52.80  
www.justamapporte.net

Signature du producteur